

Assistant (e) de développement de tourisme local

RNCP283 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	K1802, G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant (e) de développement de tourisme local prépare les éléments de prise de décision et de définition des programmes stratégiques d'actions touristiques liées à un territoire. Il (elle) suit leur réalisation en coordonnant les actions entreprises et en animant un réseau de prestataires et de partenaires publics et/ou privés. Il (elle) assure une aide technique, un suivi et un accompagnement aux porteurs de projets. Il (elle) peut être amené (e) à encadrer et gérer le personnel d'une équipe, voire à assurer la gestion d'équipements touristiques ou de loisirs. Il (elle) agit, en tant que spécialiste de l'économie touristique, sous l'autorité d'un comité de pilotage constitué d'élus et/ou de professionnels du tourisme et des décideurs institutionnels (communes, communautés de communes, pays d'accueil, conseils généraux et régionaux).

Il (elle) est responsable et autonome pour mener à bien sa mission.

Il (elle) doit faire preuve d'une grande disponibilité et adapter ses horaires de travail à ceux des décideurs (élus) et des partenaires de l'économie touristique.

Dans le cadre de ses relations avec les réseaux d'opérateurs, il (elle) est fréquemment amené (e) à se déplacer dans ou hors de son territoire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. VALORISER L'OFFRE TOURISTIQUE D'UN TERRITOIRE

Développer une stratégie de marketing territorial adossée au projet touristique global et partagée par les partenaires.

Produire les outils de veille de l'économie touristique en tenant compte des résultats et des analyses du secteur.

Réaliser une action d'audit / conseil sur un territoire auprès de porteurs de projet.

2. PILOTER LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN TERRITOIRE

Construire les plans de financement et conduire des actions de développement en tenant compte des contraintes et obligations contractuelles.

Gérer le personnel de son équipe en fonction des besoins de la structure.

Assurer la médiation entre les décideurs (les élus), et les réseaux de prestataires d'une part et de partenaires d'autre part (structures institutionnelles, organismes représentatifs des professionnels, associations...).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi s'exerce dans une collectivité territoriale ou un organisme institutionnel dont l'objet est la gestion de contrats de développement touristique. Les employeurs sont généralement des comités départementaux ou régionaux de tourisme, des offices de tourisme, des communes ou communautés de communes, des stations balnéaires, thermales ou de sports d'hiver, des sociétés d'économie mixte.

Les emplois accessibles sont : directeur (trice) d'office de tourisme, directeur (trice) de pays d'accueil touristique, assistant (e) ou agent (e) de développement local.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles : Agent (e) de développement local.

Directeur (rice) de pays d'accueil touristique.

Directeur (rice) d'office de tourisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/283/>